

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

**19-09-189**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**  
**CESSION DE LA PARCELLE CE 254 SISE RUE DE LA SOMME**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la promesse d'achat de Madame Noëlle Dupeyron en date du 17 juin 2019,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale, direction générale des finances publiques, en date du 5 avril 2019 adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 5 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019,

La Ville de Libourne a acquis par acte administratif, le 14 décembre 1983, la parcelle cadastrée CE 254 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, sise rue de la Somme à Libourne.  
Cette acquisition est liée au permis de construire 71.185 délivré le 11 décembre 1975.

Or à cette époque, l'ancien propriétaire de la parcelle CE 253 a édifié une clôture sans autorisation sur la parcelle CE 254 appartenant à la Ville, laissant penser que les 2 parcelles formaient la même unité foncière.

Les actes de vente successifs n'ont pas identifié l'erreur jusqu'à ce que l'actuelle propriétaire, Mme Noëlle Dupeyron, avec l'aide de son notaire, constate la non propriété de la parcelle CE 254 alors qu'elle en a l'usage de fait.

Mme Noëlle Dupeyron envisage de vendre sa propriété, elle souhaite donc régulariser la situation en acquérant la parcelle CE 254 propriété de la Ville de Libourne.

Considérant que la Ville de Libourne n'a pas l'utilité de cette parcelle,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve la vente de la parcelle CE 254 à Libourne d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> à Mme Noëlle Dupeyron au prix de 40 €/m<sup>2</sup> soit 240 €
- approuve la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais inhérents à la cession (notamment les frais notariés)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27.09.2019 et de la publication, le 27.09.2019  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

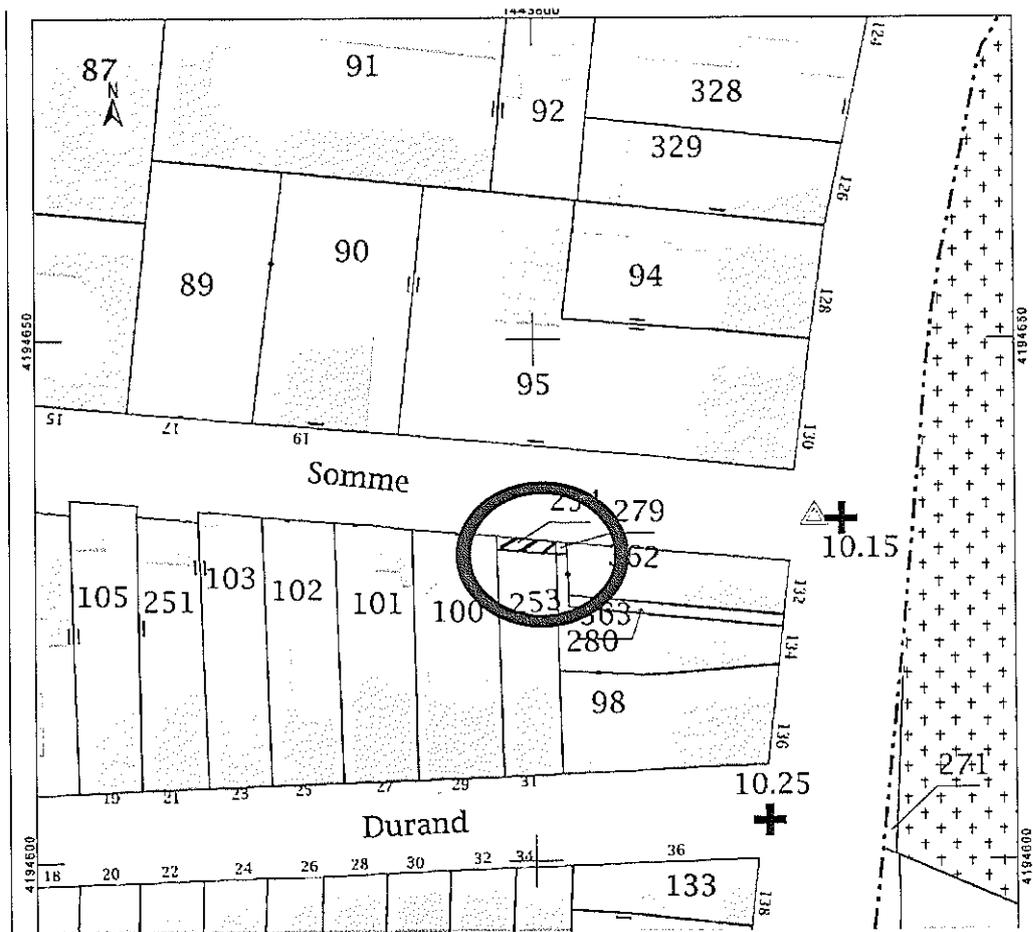
Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_189-DE

<p>Département : GIRONDE</p> <p>Commune : LIBOURNE</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p><b>PLAN SITUATION PARCELLE CE 254</b></p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PTGC DE GIRONDE-BRANCHE LIBOURNE RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201 33505 33505 LIBOURNE tél. 05.55.25.44.57 -fax ptgc.330.bordeaux@dgfp.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : CE Feuille : 000 CE 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500</p> <p>Date d'édition : 28/03/2019 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>	



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_189-DE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE  
DIVISION DOMAINE – PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE  
208 Rue Fernand Audeguil  
33000 BORDEAUX  
Balf : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone secrétariat : 05 56 00 13 55

BORDEAUX, le 5 Avril 2019

Mairie de Libourne

Service de l'urbanisme

A l'attention de Madame Christel LAURIER

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Evelyne THOUARD  
Téléphone : 05.56.00.13.54  
Chef du service PED : Bruno BENEDETTO  
Téléphone : 05.56.00.13.60

Nos réf : 2019-33243V0930

Vos réf : Christel LAURIER foncier@mairie-libourne

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu solliciter l'avis du Service du Domaine relatif à l'opération envisagée comme suit :

- > nature de l'opération : cession de l'alignement de la parcelle CE 254 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> situé rue de la Somme, en nature de jardin d'ores et déjà intégré à la propriété à l'arrière.
- > motif et contexte : Acquisition pour régularisation par le propriétaire de la parcelle CE 253
- > réglementation d'urbanisme : classement en zone UB.

J'ai l'honneur de vous informer que, compte tenu de l'état actuel du marché foncier et des caractéristiques du bien en cause, la valeur d'acquisition du terrain peut être fixée à une valeur vénale de **40 €**.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du service du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde  
par délégation,



Evelyne THOUARD  
Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_189-DE

## PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné **Noëlle DUPEYRON**  
31 rue des frères Durand  
33500 LIBOURNE.

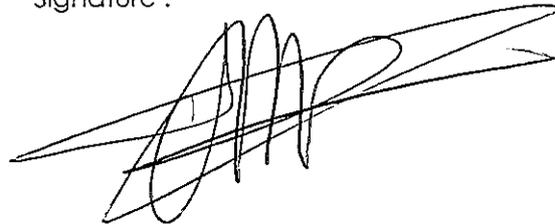
M'engage à acquérir auprès de la Ville de Libourne, le terrain situé rue de la Somme, cadastré CE 254, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> au prix de 40 €/m<sup>2</sup> soit 240 €.

J'ai bien noté que tous les frais inhérents à cette cession (notamment frais notariés) seront à ma charge.

Je m'engage en outre à passer acte public de cette vente à la première demande de Monsieur le Maire de Libourne.

Mon notaire est : Maître **DEGOS François**  
dont les coordonnées sont : 1 Avenue du Marechal Foch 33502 LIBOURNE CEDEX

Fait à Libourne, le 17 Juin 2019  
Signature :



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_189-DE

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

19-09-190

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35  
Date de convocation : 13 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**  
**DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE PIÉTONNE AUX DAGUEYS**

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Les occupants de la résidence Les Dagueys, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ont exprimé le souhait de viabiliser un chemin piétonnier entre cette résidence et la rue Schwandorf.

Cet accès est réalisé et permet aux résidents ainsi qu'à leurs familles de rejoindre en toute sécurité les abords du lac et les services alentours.

La commune ayant répondu favorablement à cette demande, il reste à donner un nom à cette nouvelle voie publique.

Le choix s'est porté sur un nom simple, gai et populaire : le « chemin de Lulu » en mémoire à Madame Lucienne DIARD, ancienne résidente des Dagueys.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve la dénomination de la nouvelle voie publique, selon le plan joint, chemin de Lulu
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités administratives nécessaires à cette dénomination

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne 27.09.2019

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



*(Handwritten signature)*

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_190-DE

Département :  
GIRONDE

Commune :  
LIBOURNE

Section : AC  
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/09/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

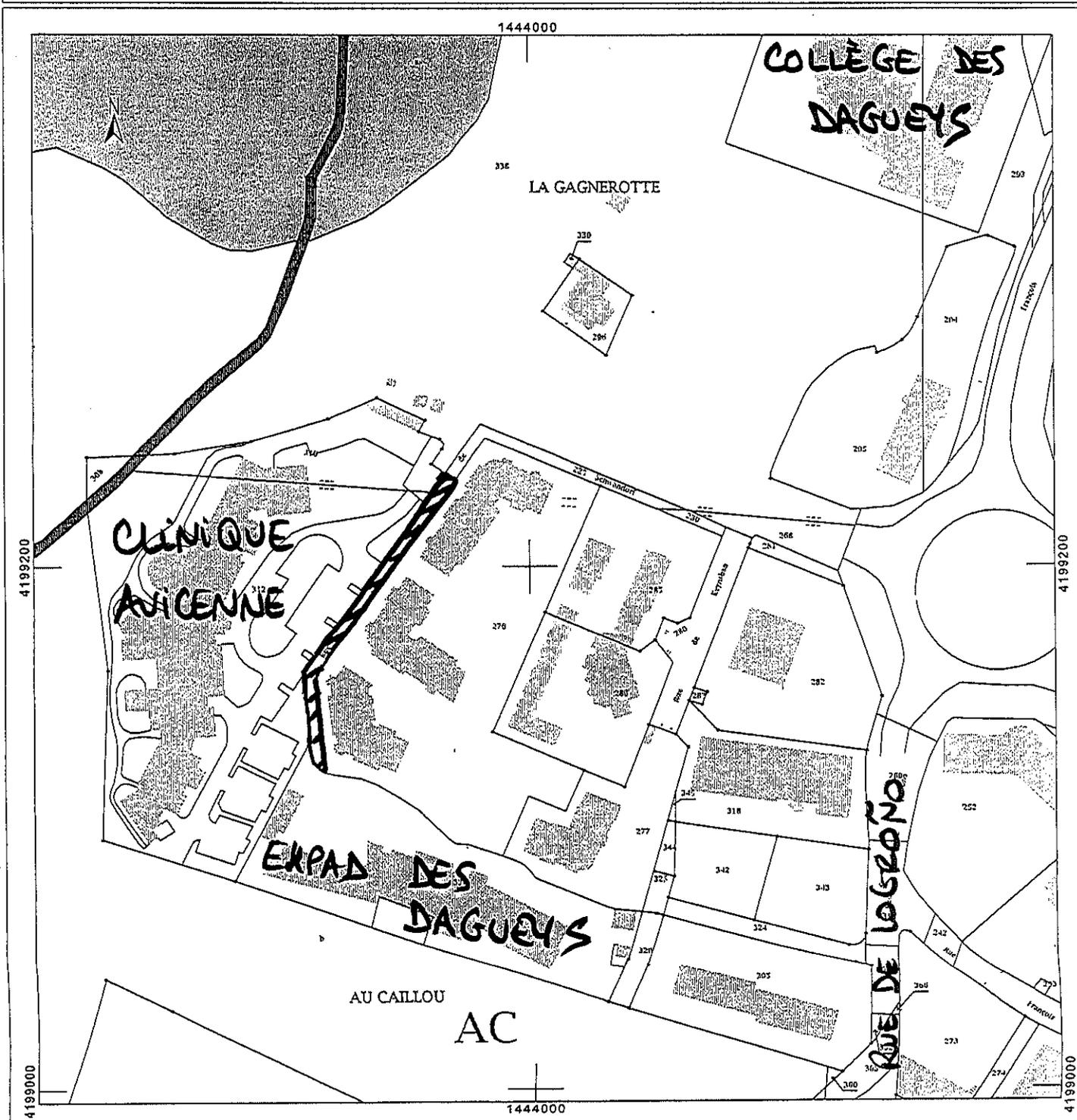
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

 Futur Chemin de Lulu

par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE  
LIBOURNE  
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201  
33505  
33505 LIBOURNE  
tél. 05.55.25.44.57 -fax  
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_190-DE

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

19-09-191

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**DÉSFFECTATION DE LA PARCELLE AP 288 SISE IMPASSE MONREPOS**

-----  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 5 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019,

La parcelle AP 288 située au bout de l'impasse Monrepos est un terrain enherbé non utilisé aujourd'hui.

La Ville de Libourne a été sollicitée par la SCI Monrepos représentée par Mme Clauzel, propriétaire riveraine, afin de lui céder ladite parcelle et permettre à sa propriété de bénéficier d'un accès à l'impasse Monrepos.

Ce terrain de 570 m<sup>2</sup> environ faisant partie du domaine public communal, il convient dans un premier temps de constater sa désaffectation puis, dans le cadre d'une deuxième délibération au cours du même Conseil Municipal de prononcer son déclassement et en autoriser la cession à la SCI Monrepos représentée par Mme Clauzel.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 30 conseillers présents ou ayant donné pou

Envoyé en préfecture le 27/09/2019  
Reçu en préfecture le 27/09/2019  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_191-DE

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la parcelle AP 288

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 27.09.2019  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



Département :  
GIRONDE

Commune :  
LIBOURNE

Section : AP  
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/08/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

 Parcelle vendue AP 288

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

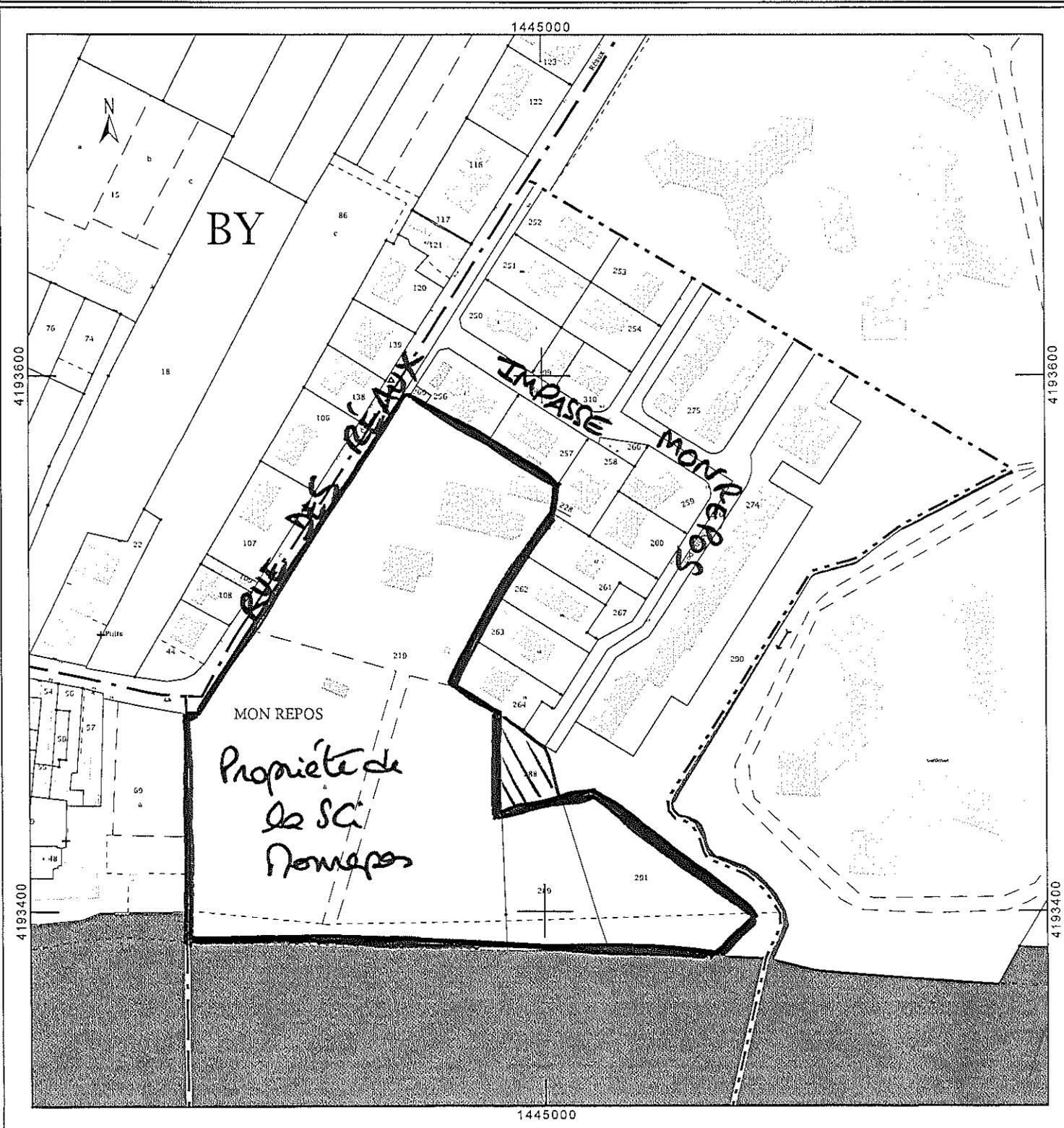
Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le   
Le plan visualisé sur  
par le centre des impôts foncier suivant  
ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_191-DE

LIBOURNE  
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201  
33505  
33505 LIBOURNE  
tél. 05.55.25.44.57 -fax  
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_191-DE

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

**19-09-192**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVÉAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVÉAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE LA PARCELLE AP 288 SISE IMPASSE DE MONREPOS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la promesse d'achat de la SCI Monrepos représentée par Madame Anne Clauzel en date du 17 juin 2019,

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques, Pôle d'évaluation domaniale, en date du 12 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 5 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019,

La Ville de Libourne s'est rendue propriétaire des parcelles AP 268 et 277 au terme de la réalisation du lotissement du Clos de Monrepos par cession à l'euro symbolique de la part de la SA HLM du Libournais et de l'ASL du lotissement Clos de Monrepos en 2006.

Ces deux parcelles ont été subdivisées, une partie étant intégrée au domaine public communal, le reliquat restant la propriété de la Ville de Libourne.

En 2010, suite à la sollicitation de Monsieur Manuau, propriétaire de la parcelle voisine, la Ville de Libourne lui a vendu les parcelles AP 289 et 291 issues des parcelles AP 268 et 277 ; les parcelles AP 288 et 290 restant propriétés de la Ville de Libourne.

Monsieur Manuau ayant vendu sa propriété à la SCI Monrepos représentée par Mme Clauzel, celle-ci a sollicité la Ville afin que lui soit cédée cette dernière parcelle, cadastrée AP 288.

Il s'agit d'un terrain de 570 m<sup>2</sup> environ situé en zone naturelle Nb, non constructible, au Plan Local d'Urbanisme.

Après avoir constaté la désaffectation de la parcelle AP 288 par une précédente délibération, il convient désormais de prononcer son déclassement et d'en autoriser la cession à la SCI Monrepos représentée par Mme Clauzel pour un prix de 2 500 €.

Considérant que la Ville de Libourne n'a pas l'utilité de cette parcelle,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le déclassement de la parcelle AP 288
- approuve la vente de la parcelle AP 288 située Clos de Monrepos à Libourne à la SCI Monrepos représentée par Madame Anne Clauzel ou toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix de 2 500 €
- approuve la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais inhérents à la cession (frais de géomètre et frais notariés notamment)
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27.09.2019 et de la publication, le 27.09.2019  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
la Ville de Libourne

Département :  
GIRONDE

Commune :  
LIBOURNE

Section : AP  
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/09/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

 Parcelle vendue AP 288

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

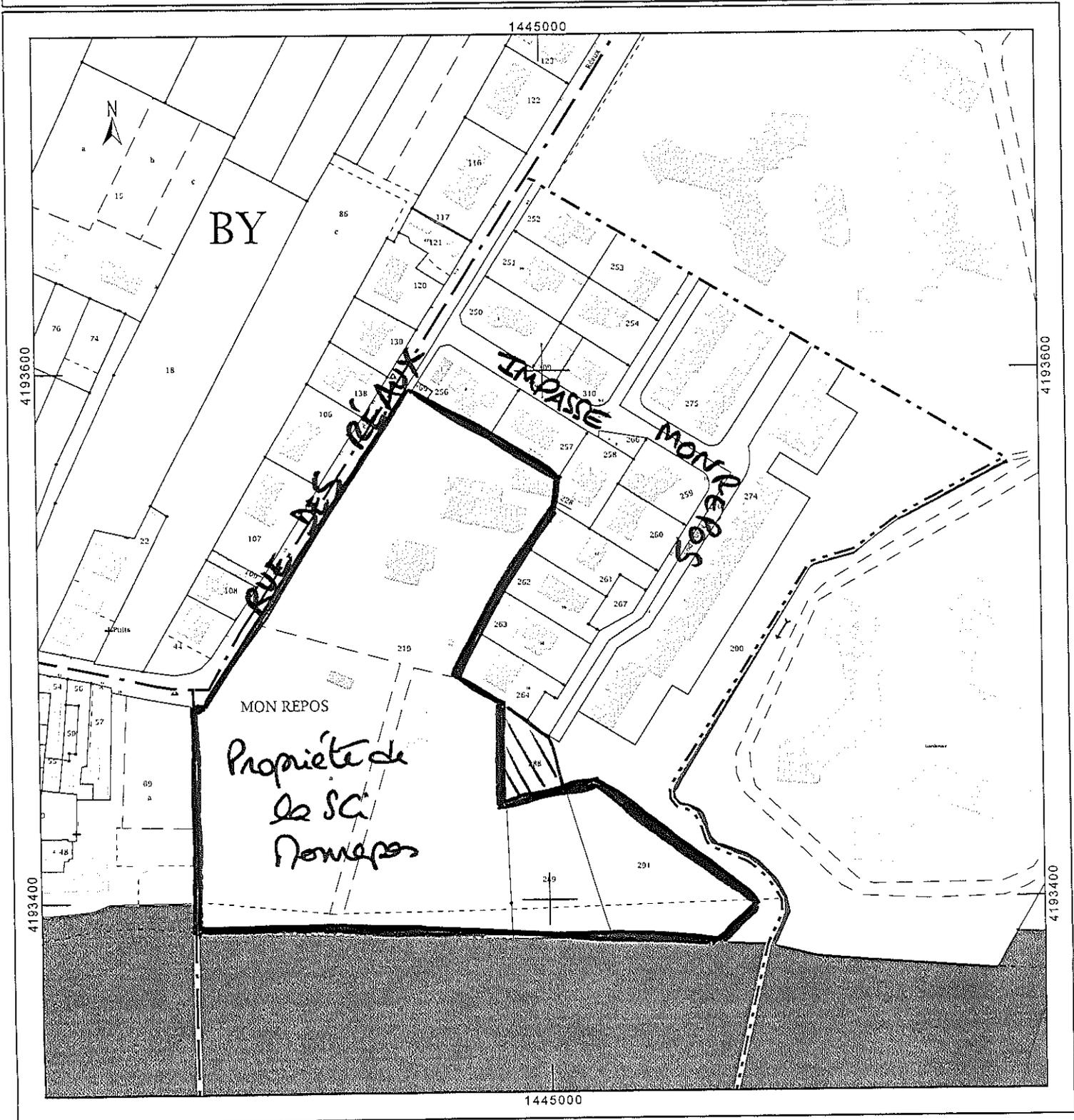
Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le  par le centre des impôts foncier suivant  
ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_192-DE

LIBOURNE  
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201  
33505  
33505 LIBOURNE  
tél. 05.55.25.44.57 -fax  
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_192-DE



N° 7300-SD  
 (septembre 2016)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
 DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
 NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
 DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE  
 DIVISION DOMAINE – PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE  
 208 RUE FERNAND AUDEGUIL  
 33000 BORDEAUX  
 Tél secrétariat : 05 56 00 13 55  
 Balf service : drfp33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

À Bordeaux le 12 novembre 2018

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Cindy ARRUEBO  
 Téléphone : 05.56.90.76.57  
 Courriel : cindy.arruebo@dgfip.finances.gouv.fr  
 Responsable du service : Laurent KOHLER  
 Téléphone : 05.56.00.13.63

Mairie de Libourne  
 Pôle urbanisme  
 42 place Abel Surchamp  
 33500 Libourne

Nos réf : 2018-33243V1081

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**  
 Cession

**DÉSIGNATION DU BIEN :** Immeuble non bâti  
**Adresse du bien :** Clos de Monrepos, LIBOURNE  
**VALEUR VÉNALE :** 850 €

- 1 – SERVICE CONSULTANT :** Mairie de Libourne  
**AFFAIRE SUIVIE PAR :** DESTAND Marina  
**2 – Date de consultation** 26 mars 2018  
**Date de réception** 26 mars 2018  
**Date de visite** sans objet  
**Date de constitution du dossier « en état »** 26 mars 2018

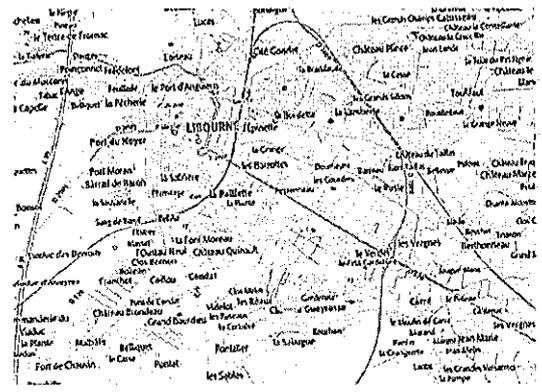
**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Projet de cession d'une parcelle classée en nature de terrain d'agrément au cadastre.

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

**A) Situation géographique du bien et desserte par les transports :**

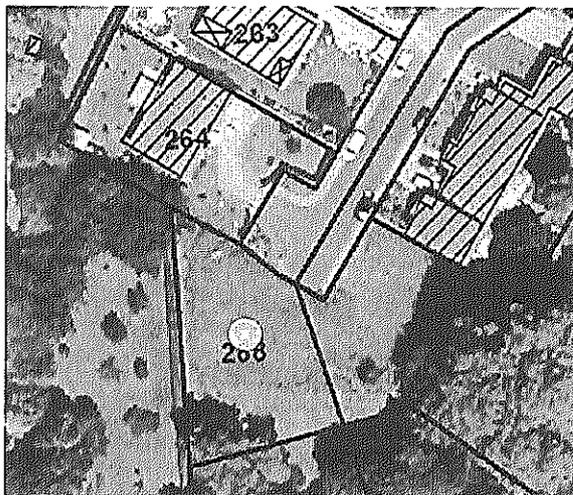
Commune	Adresse	Section cadastrale	Contenance
LIBOURNE	Clos de Monrepos	AP 288	570



L'immeuble est situé au fond d'une impasse, à proximité immédiate d'un lotissement.

**B) Consistance du bien :**

Il s'agit d'une parcelle de terrain enherbée, de forme trapézoïdale .



**C) Travaux programmés :**

Non communiqué.

**D) Compte rendu de la visite :**

Sans objet

**E) Détail des surfaces :**

570 m<sup>2</sup>

**5 – SITUATION JURIDIQUE**

**A) Désignation et qualité des propriétaires :** Commune de Libourne

**B) Origine de propriété :**

30/06/2006

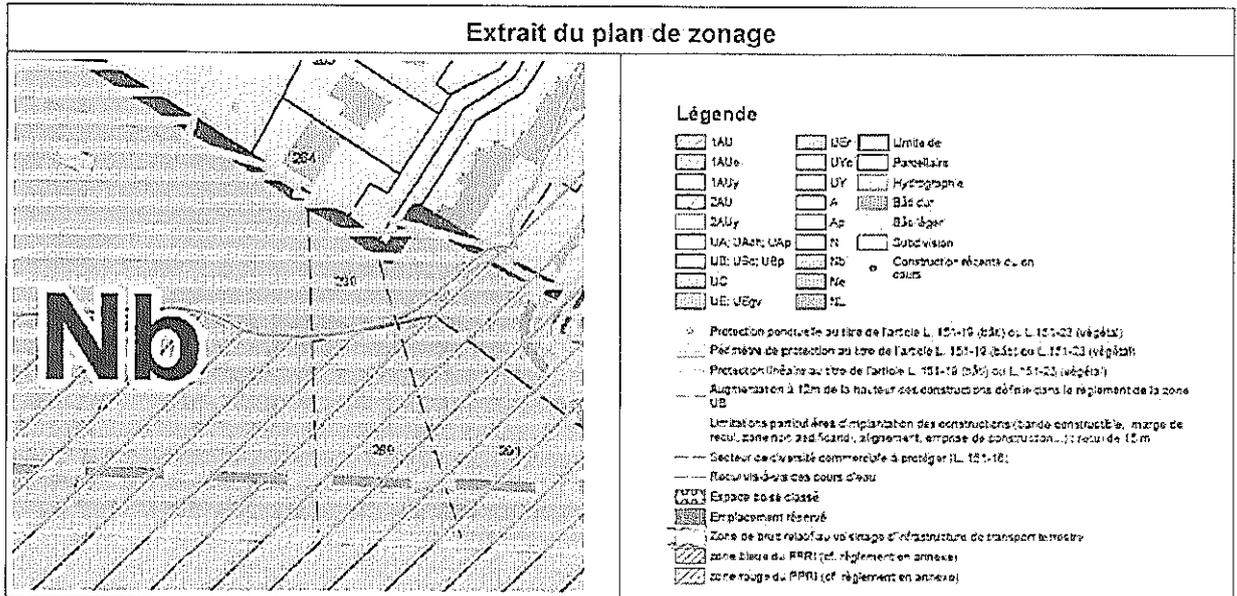
**C) État et conditions d'occupation :**

Libre

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

Dernier règlement opposable aux tiers, date d'approbation	PLU approuvé le 14 décembre 2017
Identification du zonage au PLU	Zone naturelle (sous secteur Nb)
Servitudes publiques et/ou privées grevant le bien	Néant
Présence ou non de ZAC, ZAD, PPRI, PPRT	Néant
Périmètre de protection	Protection au titre de l'article L 151-23 du CU (protection des sites à enjeux paysagers et écologiques)

Le secteur Nb correspond au secteur des Hameaux et Châteaux de l'AVAP et dans lequel les dispositions réglementaires de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Libourne s'imposent, et au périmètre de cœurs de biodiversité et aux continuités écologiques.



**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale du bien est estimée à 850 €. La présente évaluation s'entend hors taxes et droits d'enregistrement.

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle.

Une nouvelle consultation du service du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de deux ans ou si les conditions du projet étaient appelées à changer.

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*

À Bordeaux, le 12 novembre 2018

Pour le Directeur Régional des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde  
par délégation,

Anne-Claire HEITZLER  
Inspectrice des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_192-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 31 janvier 1978  
et de la loi n° 1241 du 12 novembre 2010

## PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné *Anne CLAUVEL* gérante de la *Sci Monrepos*

M'engage à acquérir auprès de la Ville de Libourne, le terrain situé Clos de Monrepos, cadastré AP 288, d'une superficie de 570 m<sup>2</sup> à un prix de 2 500 €.

J'ai bien noté que le terrain était en zone naturelle et qu'il était inconstructible.

J'ai bien noté que tous les frais inhérents à cette cession (notamment géomètre et frais notariés) seront à ma charge.

Je m'engage en outre à passer acte public de cette vente à la première demande de Monsieur le Maire de Libourne.

Mon notaire est : Maître

dont les coordonnées sont :

Fait à Libourne, le *17/06/2019*  
Signature :



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_192-DE

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

**19-09-193**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**DÉSFFECTATION DE LA PARCELLE BR 305 SISE 32 PETIT CHEMIN DE LA BORDETTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment sa troisième partie, livre II, titre II,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 5 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019,

La parcelle BR 305 située 32 Petit Chemin de la Bordette est aujourd'hui un terrain enherbé constructible.

La Ville de Libourne a été sollicitée par la SCI ACAKINÉ représentée par Mesdames Anne-Cécile Bautier et Aurélie Grabié, propriétaire de la parcelle BR 304 mitoyenne, afin de lui céder ladite parcelle et permettre l'extension de son cabinet médical.

Ce terrain de 505 m<sup>2</sup> faisant partie du domaine public communal, le temps de constater sa désaffectation puis, dans le cadre d'une délibération du même conseil municipal de prononcer son déclassement et en conséquence d'attribuer la parcelle AC AKINÉ représentée par Mesdames Anne-Cécile Bautier et Aurélie Grabié.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la parcelle BR 305

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne 27.09.2019

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_193-DE

par le Centre des Impôts Foncier suivant :  
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE  
LIBOURNE  
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201  
33505  
33505 LIBOURNE  
tél. 05.55.25.44.57 -fax  
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :  
GIRONDE

Commune :  
LIBOURNE

Section : BR  
Feuille : 000 BR 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 27/08/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

 Parcelle BR 305



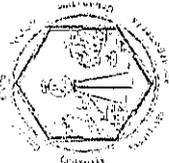
Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_193-DE

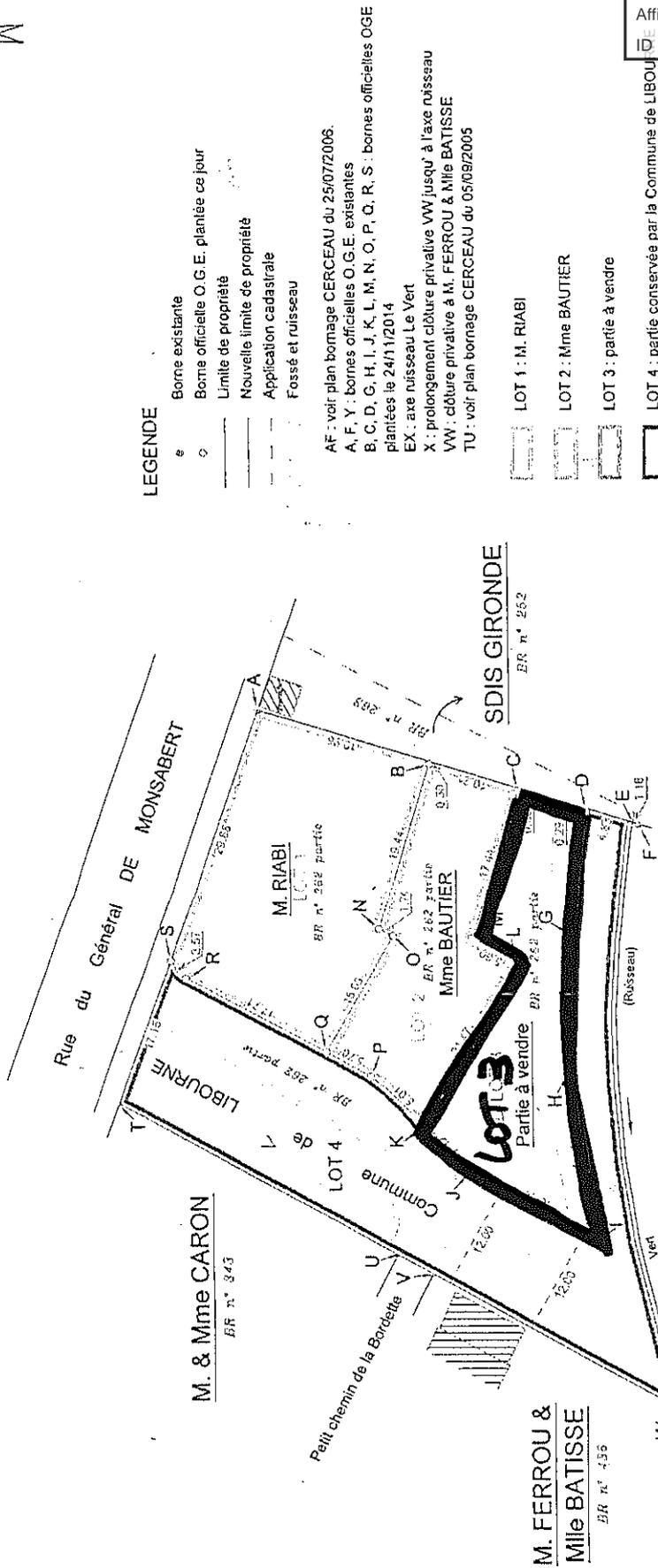


Département de la Gironde  
Commune de LIBOURNE

Origine de propriété

Propriétaire : Commune de LIBOURNE  
Désignation de la parcelle : Section BR n° 262  
Rue du Général DE MONSABERT  
Lieu-dit : " LA LAMBERTE "

Le planche 262 se verra attribuer de nouveaux numéros par la cadastre après division



Envoyé en préfecture le 27/09/2019  
Reçu en préfecture le 27/09/2019  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_193-DE

Les parties, après avoir assisté à ce bornage (ou s'y être faites représenter), s'engagent à se conformer à la délimitation définie par le plan ci-dessus après la passation des actes notariés.

Le Géomètre-Expert  
Commune de LIBOURNE  
M. RIABI  
Mme BAUTIER

Le Maire  
pour le Maire  
délégué

LIBOURNE  
M. FERROU & Mlle BATISSE  
Mmes DARRIBEHAUDE

**PLAN DE BORNAGE**

S.A.R.L. CERCEAU - Géomètres Experts

5106, LOCAL  
21, Quai d'Amade - BP 26  
33002 Libourne Cedex  
Tel : 05 57 25 22 22 05 57 51 20 24  
Fax : 05 57 31 71 00  
cerceau.sarl@libourne.fr  
cerceau.sarl@orange.fr

Bureau départemental  
7, rue de la République  
33049 Libourne cedex  
Tel : 05 57 91 74 00  
Fax : 05 57 51 4 00  
nicolas.michard@orange.fr

LIBOURNE  
GÉOMÈTRE-EXPERT  
CARRIÈRES VALARSA GIMAYRES

Dossier 141004 - 24/11/2014

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_193-DE

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

**19-09-194**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE LA PARCELLE BR 305 SISE 32 PETIT CHEMIN DE LA BORDETTE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la promesse d'achat de la SCI ACAKINÉ représentée par Mesdames Anne-Cécile Bautier et Aurélie Grabié en date du 20 juin 2019,

Vu l'avis n° 2018-33243V0613 de la Direction Générale des Finances Publiques, Pôle d'évaluation domaniale, en date du 20 avril 2018,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 5 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019,

La Ville de Libourne était propriétaire d'un terrain enherbé de 3 000 m<sup>2</sup>, traversé par la voie « Petit Chemin de la Bordette », rue du Général Monsabert, face au Stade Robert Boulin et limitrophe du Centre de secours et de d'incendie.

La Ville avait décidé, de par sa proximité avec le centre hospitalier Robert Boulin, cette disponibilité foncière à un projet médical.

Ainsi, des professionnels médicaux se sont intéressés à ce terrain afin d'y construire des cabinets médicaux spécialisés en kinésithérapie et en psychiatrie.

Le terrain a ainsi été loti en 3 lots afin de permettre l'installation de ces cabinets médicaux.

2 lots ont été vendus en 2015, le 3ème lot restant n'avait pas trouvé preneur.

En 2019, le cabinet de kinésithérapie s'est montré intéressé pour l'acquisition de ce 3ème lot, cadastré BR 305, mitoyen du lot cadastré BR 304 qu'il avait acquis en 2015.

Il s'agit d'un terrain de 505 m<sup>2</sup> de forme irrégulière.

Après avoir constaté la désaffectation de cette parcelle BR 305 par une précédente délibération, il convient désormais de prononcer son déclassement et d'en autoriser la cession à la SCI ACAKINÉ représentée par Mesdames Anne-Cécile Bautier et Aurélie Grabié pour un prix de 81 000 €.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( 30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le déclassement de la parcelle BR 305
- approuve la cession de la parcelle BR 305 située 32 Petit Chemin de la Bordette à Libourne à la SCI ACAKINÉ représentée par Mesdames Anne-Cécile Bautier et Aurélie Grabié ou toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix de 81 000 €
- approuve la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais inhérents à la cession (frais de géomètre et frais notariés notamment)
- autorise la SCI ACAKINÉ représentée par Mesdames Anne-Cécile Bautier et Aurélie Grabié ou toute personne physique ou morale s'y substituant, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et/ou de construction nécessaires
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne 27.09.2019

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_194-DE

par le Centre des Impôts Foncier (CIV)  
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE  
LIBOURNE  
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201  
33505  
33505 LIBOURNE  
tél. 05.55.25.44.57 - fax  
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.f  
r

Département :  
GIRONDE

Commune :  
LIBOURNE

Section : BR  
Feuille : 000 BR 01

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 27/08/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

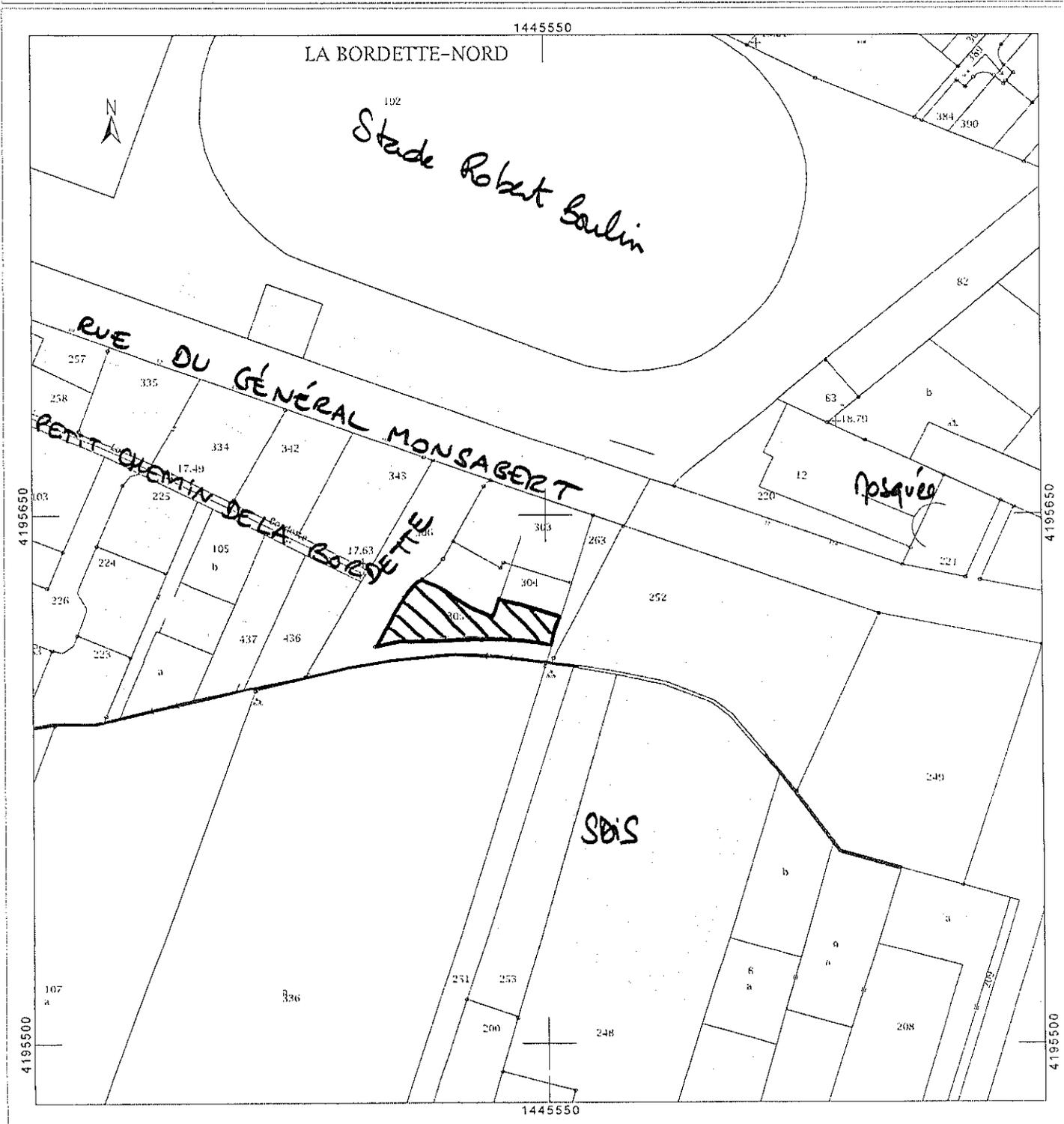
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

 Parcelle BR 305

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le

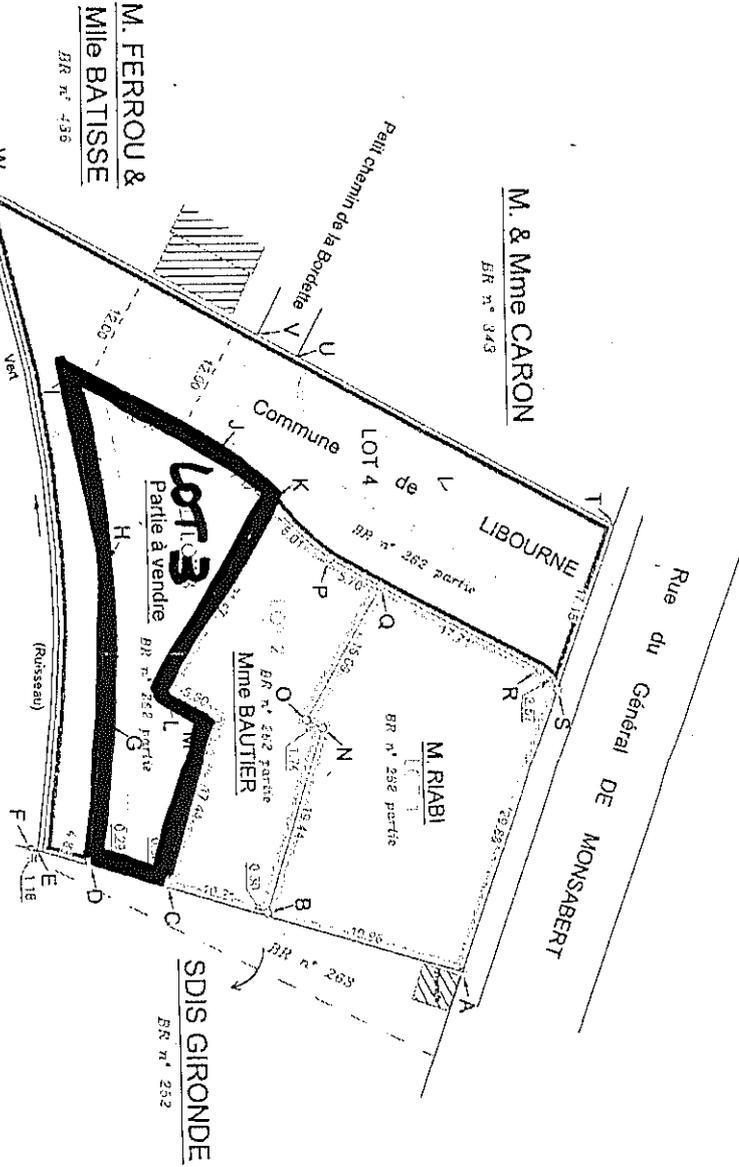


ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_194-DE



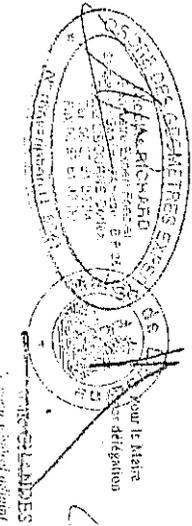
Département de la Gironde  
 Commune de LIBOURNE

Origine de propriété  
 Propriétaire : Commune de LIBOURNE  
 Désignation de la parcelle : Section BR n° 252  
 Rue du Général DE MONSABERT  
 Lieu-dit : " LA LAMBERTE "



Les parties, après avoir assisté à ce bornage (ou s'y être faites représenter), s'engagent à se conformer à la délimitation définie par le plan ci-dessus après la passation des actes notariés.

Le Géomètre-Expert  
 Commune de LIBOURNE  
 M. RIABI  
 Mme BAUTIER



LEGENDE

- ◉ Borne existante
- Borne officielle O.G.E. plantée ce jour
- Limite de propriété
- - - Nouvelle limite de propriété
- ▭ Application cadastrale
- ▭ Fossé et ruisseau
- AF : voir plan bornage CERCEAU du 25/07/2005.
- A, F, Y : bornes officielles O.G.E. existantes
- B, C, D, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S : bornes officielles OGE plantées le 24/11/2014
- EX : axe ruisseau Le Vent
- X : prolongement clôture privative VM jusqu'à l'axe ruisseau
- VW : clôture privative à M. FERROU & Mlle BATISSE
- TU : voir plan bornage CERCEAU du 09/09/2005
- ▭ LOT 1 : M. RIABI
- ▭ LOT 2 : Mme BAUTIER
- ▭ LOT 3 : partie à vendre
- ▭ LOT 4 : partie conservée par la Commune de LIBOURNE

PLAN DE BORNAGE

Echelle 1/500

S.A.R.L. CERCEAU - Géomètres Experts

	Siège social 21, Quai d'Amade - Bp 26 33502 Libourne Cedex Tél: 05.57.26.22.22 05.57.51.20.24 Fax: 05.57.51.42.00 cerceau@cerceau.com.fr	Bureau Libourne 7 et 9 Rue Ardoigne 33500 Castillon La Rivière Tél: 05.57.26.22.22 Fax: 05.57.51.42.00 cerceau.libourne@cerceau.com.fr	Bureau Bergerac 3 rue Claude Jaudin, 1er ét. 33440 Ambars et Lagrave Tél: 05.56.91.78.32 Fax: 05.57.51.42.00 cerceau.bergerac@cerceau.com.fr
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dossier 141004 - 24/11/2014

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_194-DE



BORDEAUX, le 20 avril 2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE  
DIVISION DOMAINE – PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE  
208 Rue Fernand Audeguil  
33000 BORDEAUX  
Bail : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone secrétariat : 05 56 00 13 55

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Michel VACHER  
Téléphone : 05.56.00.13.64  
Chef du service PED : Bruno BENEDETTO  
Téléphone : 05.56.00.13.60

Nos réf. : 2018-33243V0613

Vos réf. : Votre courriel du 16/02/2018

Mairie de Libourne  
Direction Etudes urbaines - Droit du sol - Foncier  
Service de l'urbanisme et de la stratégie foncière  
A l'attention de Madame Marina DESTAND

Monsieur le Maire,

Par courriel ci-dessus référencé, vous avez bien voulu solliciter l'avis du Service du Domaine relatif à l'opération envisagée comme suit :

- nature de l'opération : projet de cession d'un terrain à bâtir de configuration irrégulière ;
- référence cadastrale : parcelle BR n°305 de 505 m<sup>2</sup> ;
- adresse de la parcelle : 32 Petit Chemin de la Bordette ;
- réglementation d'urbanisme : classement en zone UC.

Ce bien a été précédemment évalué par avis du Service du Domaine 2016-243V0814 du 13/04/16 sur la base de 95 €/ m<sup>2</sup> pour la partie constructible et à 40 €/m<sup>2</sup> pour la partie inconstructible.

J'ai l'honneur de vous informer que, compte tenu de l'état actuel du marché immobilier et des caractéristiques du bien en cause, la valeur unitaire de cession du terrain peut être reconduite à **95 €/m<sup>2</sup>** pour la partie constructible et à **40 €/m<sup>2</sup>** pour la partie inconstructible.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du service du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde  
par délégation,



Michel VACHER  
Inspecteur des Finances publiques

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_194-DE

REÇU LE  
24 JUN 2019  
Mairie de Libourne

## OFFRE D'ACHAT

Je soussigné *Bautier Anne - Ceule et Grabie Aurelie (SCI ACAKINE)*

M'engage à acquérir auprès de la Ville de Libourne, le terrain situé rue Monsabert, cadastré BR 305, d'une superficie de 505 m<sup>2</sup>, dont 405 m<sup>2</sup> environ sont constructibles, à un prix de 81 000 €.

*Cette offre est soumise à l'obtention d'un prêt d'une durée de 15 ans au taux hors assurance 2,5 % pour un montant de 90 000 €.*

Ce prix sera payable comptant en totalité au jour de l'acte authentique de vente au moyen d'un virement à l'ordre du notaire rédacteur de l'acte.

J'ai bien noté que tous les frais inhérents à cette cession seront à ma charge.

J'atteste connaître le bien pour l'avoir vu et visité.

J'ai bien noté que la présente offre d'achat est faite ~~sans conditions suspensives~~ d'aucune sorte et que la signature de l'acte notarié devra avoir lieu avant le 15 novembre 2019.

Je m'engage en outre à passer acte public de cette vente à la première demande de Monsieur le Maire de Libourne.

Mon notaire est : Maître *JORDANA - GUYHARD*

dont les coordonnées sont : *119 avenue du Général de Gaulle  
33500 Libourne - 05 57 51 61 18*

Fait à Libourne, le *20 juin 2019*  
Signature :

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_194-DE